<u>Libérer et refonder la France (1943-1945)</u>

Thème 3 – Restaurer l'État dans une France à reconstruire

La libération de la France, bien qu'elle constitue un acte militaire majeur, s'accompagne également d'initiatives politiques, économiques et sociales importantes pour le pays. La restauration de l'État, pensée et préparée bien en amont, peut enfin se réaliser. Si la France peut s'asseoir à la table des vainqueurs, les 7-8 mai et 2 septembre 1945, afin de signer les actes de capitulation allemande et japonaise, le pays sort meurtri par six ans de guerre. Les retours des absents (prisonniers, déportés...), ainsi que l'épuration, se font dans un contexte lourd, dans un pays avide de changements où les regards se tournent vers l'avenir.

Libérer et restaurer l'autorité de l'État

Quand le 14 juin 1944, plus d'une semaine après le débarquement de Normandie, de Gaulle pose le pied sur le sol français de nombreux enjeux restent ouverts. Il faut assurer la libération du territoire, alors que peu de troupes françaises sont engagées et que la résistance allemande reste forte. Il faut aussi établir l'autorité d'un gouvernement provisoire que les Alliés ne reconnaissent pas avant le 23 octobre 1944, et auquel ils contestent des attributs de souveraineté (comme l'émission de billets de banque par exemple). Mais ce n'est pas la seule tâche de ce gouvernement provisoire, il doit maintenir l'unité nationale présente et éviter les débordements de violence liés à l'épuration. On pourrait ajouter le souci d'inscrire la France dans le camp des vainqueurs militaires, d'assurer son retour sur la scène internationale, et la nécessité de préparer une France renouvelée, dotée d'un modèle social et politique adapté. L'effort de combat et de refondation est mené à bien grâce à l'action décisive des troupes françaises (libération de Paris par la deuxième DB par exemple), mais aussi grâce aux envoyés en mission du GPRF, notamment les commissaires de la République, dont la tâche est d'imposer l'autorité républicaine et de faire respecter l'ordre public. Mais cette période troublée, pendant laquelle les combats se poursuivent, est aussi celle de réformes de fond, notamment les premières nationalisations, destinées à doter l'État d'outils d'action stratégiques. Le GPRF parvient à s'élargir, en septembre 1944, à des représentants de la Résistance intérieure, et à maintenir son unité. La France en sort transfigurée sur le plan des réformes intérieures, et retrouve une place en Europe et dans le monde, devenant membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU.

Le GPRF, un gouvernement d'union nationale

Le GPRF tire sa légitimité de sa capacité à intégrer des représentants de l'ensemble des familles politiques, sous la présidence de De Gaulle. Transféré d'Alger à Paris fin août 1944, il intègre des représentants de la Résistance intérieure, ce qui facilite l'établissement de son autorité et sa légitimité face aux Alliés qui le reconnaissent le 23 octobre. Ce compromis dure pour l'essentiel de l'année 1945, avant que les désaccords sur la Constitution à venir et sur la réorganisation de l'armée française ne conduisent à la démission de De Gaulle, le 20 janvier 1946.

L'épuration : enjeux et mise en œuvre

À la Libération, la reconstruction de l'identité nationale, fondée en grande partie sur une souffrance partagée, passe par l'exclusion des « mauvais Français » : collaboratrices et collaborateurs, mais aussi celles et ceux qui ont profité de l'Occupation. L'épuration n'est pas

qu'un impératif social mais la justice est aussi un enjeu de pouvoir. Le châtiment des traitres avait été annoncé par la Résistance intérieure dès 1942, ainsi que par la France Libre sur les ondes de la BBC. Le CFLN fonde le 18 août 1943 une commission d'épuration. Une ordonnance du 26 juin 1944 institue des cours de justice pour juger la collaboration avec l'occupant. Une autre du 28 août crée la notion d'indignité nationale pour sanctionner l'adhésion au régime de Vichy. L'épuration est d'abord extralégale. Avant le débarquement de Normandie, des « tribunaux du maquis » sanctionnent des collaborateurs, puis entre le 6 juin et octobre 1944, différents types de tribunaux populaires se mettent en place. Cette « épuration de proximité », fait environ 9 000 victimes, dont 2 200 avant le débarquement. C'est dans ce contexte que se développe un châtiment genré : les tontes. Si les premières ont lieu en 1943, elles se produisent surtout à l'été 1944, entre le départ des Allemands et l'arrivée des nouvelles autorités légales, puis au printemps 1945. On estime à 20 000 le nombre de femmes tondues, accusées de collaboration « horizontale » (avoir eu des relations avec des Allemands pendant l'Occupation), mais aussi de délation, marché noir, collaboration politique... Pour le général de Gaulle, la justice ne peut être que du ressort de l'État. La transition vers l'épuration légale s'effectue avec la mise en place des tribunaux militaires en septembre 1944 puis des cours de justice, de l'automne 1944 à 1951. 311 000 dossiers sont ouverts. Les membres du gouvernement de Vichy sont jugés par une haute cour de justice, dont le maréchal Pétain et Pierre Laval à l'été 1945. Inculpé pour intelligence avec l'ennemi et complot contre la sûreté de l'État, Pétain est présenté par ses avocats comme un « bouclier » qui aurait protégé la France. Le procès est très médiatisé. Condamné à mort, sa peine est commuée en emprisonnement à vie. Quel est le bilan de l'épuration légale ? 311 000 dossiers sont ouverts. 59 % sont classés avant même le jugement. 50 223 dossiers donnent lieu à une dégradation nationale ; 6 335 à la peine de mort mais 767 sont effectivement appliquées, dont 46 concernent des femmes. 28 000 fonctionnaires sont sanctionnés, les peines allant du blâme à la révocation. Sur le plan économique, une ordonnance du 16 octobre 1944 sanctionne la collaboration économique, une autre du 18 octobre les profits illicites, comme le marché noir.

Revenir et reconstruire

Au rythme de l'avancée des troupes alliées, les milliers de Français détenus contre leur gré sur le territoire du Troisième Reich (prisonniers de guerre, déportés...) sont libérés. Leur retour est attendu avec ferveur par la population française, mais également avec angoisse : les communications sont coupées avec l'Allemagne depuis l'été 1944 et les familles sont sans nouvelles de leurs proches, ignorant même s'ils sont vivants. Les mois précédant leur libération sont difficiles dans une Allemagne soumise aux bombardements alliés et à d'intenses combats ainsi qu'à de sévères restrictions. L'essentiel de ces retours à lieu entre la fin mars et la fin juin 1945, mais certains n'interviennent que dans le courant de l'été voire en septembre 1945. Le retour des absents est un enjeu essentiel de la sortie de guerre. Le GPRF crée le Commissariat aux Prisonniers, Déportés et Refugiés. Cette instance devient en septembre 1944 le ministère des Prisonniers, Déportés et Refugiés, chargé d'organiser le retour des quelque deux millions de Français encore présents sur les territoires détenus par l'Allemagne nazie. Son action s'appuie sur plusieurs associations d'entraide et de secours : la Croix-Rouge internationale, le Secours catholique ou encore la Fédération des Prisonniers de guerre. 173 centres d'accueil sont répartis sur le territoire, notamment aux frontières mais aussi à Paris où converge la plupart des arrivées. L'hôtel Lutetia est réquisitionné pour accueillir les survivants de la déportation de fin avril à fin août 1945. Les déportés sont souvent dans un état de santé plus précaire et font l'objet de plus d'attentions que les autres. Ainsi ils sont plus nombreux à rentrer en avion, parfois à l'issue d'une quarantaine car les autorités craignent les risques d'épidémies. L'arrivée des premiers rapatriés est accueillie avec joie par la population et surtout avec un immense soulagement des familles concernées. Mais, le sentiment partagé d'un décalage entre ceux qui reviennent et ceux qui vivent depuis plusieurs mois dans un pays libéré ne tarde pas à émerger. La douleur des familles et des proches qui attendent en vain le retour des leurs, morts en captivité, l'état pitoyable des survivants de la déportation et la révélation de l'ampleur du génocide font prendre conscience aux Français du caractère inédit de la violence nazie.

Le retour des travailleurs

En septembre 1944, entre 430 000 et 460 000 requis du Service du Travail Obligatoire (STO) sont toujours retenus en Allemagne ainsi que 60 à 80 000 travailleurs volontaires. Après un hiver particulièrement rude, marqué par de violents bombardements alliés qui causent la mort de 25 000 Français présents en Allemagne, les opérations de rapatriement débutent fin mars 1945. Cependant, les requis ne sont pas prioritaires : ils passent après les prisonniers de guerre et les déportés et certains sont contraints de rentrer par leurs propres moyens. À leur arrivée, ils transitent par un centre d'accueil où un tri est opéré entre travailleurs volontaires et requis du STO. Les travailleurs volontaires sont parfois maltraités par la foule qui cible particulièrement les femmes. Le retour à la vie normale de ces hommes jeunes, le plus souvent célibataires et restés moins longtemps absents, est plus facile que celui des prisonniers de guerre. Toutefois, ils souffrent du manque de considération qui leur est accordé.

Penser l'avenir - Ne plus jamais vivre un tel effondrement

Dès l'été 1940, la spécificité de la France Libre est de considérer que le relèvement du pays va de pair avec la lutte. Les réflexions sur ce que sera la France d'après-guerre se sont nourries de la lutte, mais puisent aussi dans l'héritage des années 1930. L'enjeu est à la fois de définir un programme intégrant les leçons de la lutte et redéfinissant le socle républicain, et de maintenir un consensus entre les diverses composantes de la Résistance. La notion d'État-Providence fait consensus: sur ce sujet comme sur d'autres, les lignes politiques bougent. Ainsi, la droite accepte une prise en charge des politiques sociales par l'État, tandis que les communistes acceptent le principe des nationalisations, auxquelles ils étaient opposés en 1936. Les propositions sont nombreuses. De cette effervescence sort un texte programmatique et synthétique que le CNR nomme « Les Jours Heureux ». La Libération laisse aussi place à une forme de pragmatisme, symbolisé par l'ordonnance du 9 août 1944 qui, à l'instigation de René Cassin, se refuse à remettre en question l'intégralité de l'héritage administratif de Vichy, afin de permettre aux services de l'État de vite être en capacité de servir le GPRF. Ce travail ne débouche que partiellement sur la IV^e République, les partis politiques reprenant la main à compter de l'élection de l'Assemblée constituante en octobre 1945, mais infuse dans la France d'après-guerre.

Les défis de la reconstruction

La Libération provoque de nombreuses destructions matérielles : près de 9 500 ponts routiers et ferroviaires, 3 000 km de voies ferrées et 1 888 000 immeubles sont partiellement ou complètement détruits. 500 000 hectares sont à déminer, près de 2 000 communes sont déclarées sinistrées et 1 million de familles sont sans-abri. Aussi, en octobre 1945, une commission consultative des dommages de guerre est constituée. Débute alors la reconstruction des villes détruites et la multiplication des baraquements provisoires.

La situation économique du pays est fragile. Pendant la guerre, les productions agricole et industrielle ont respectivement baissé de 40 % et 60 %, provoquant une baisse des salaires et du pouvoir d'achat. La nourriture, les vêtements, l'énergie manquent. Les autorités maintiennent les cartes et titres de rationnement pour de nombreuses denrées jusqu'en 1949, face à un marché noir qui ne cesse de se développer. Les problèmes de la vie quotidienne sont souvent relayés par la presse. L'État engage une action économique efficace pour accélérer la modernisation du pays. Des nationalisations d'entreprises, pour maitriser les secteurs clés de l'économie (transports, banques, assurances, énergie), sont réalisées : les usines Renault, la Banque de France et les quatre principales banques de dépôt (Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, Comptoir national d'escompte de Paris) ... À la tête des entreprises nationales sont souvent nommés des hauts fonctionnaires. Sous l'impulsion de Pierre Laroque et d'Ambroise Croizat, des réformes donnant de nouveaux droits aux travailleurs et à leurs représentants, sont réalisées : création d'un salaire minimum vital ; liberté syndicale restaurée ; création de comités d'entreprises ... Ajouté à cela, un plan de Sécurité sociale, qui impose la conception du droit de vivre et du bien-être, est préparé. L'ordonnance du 4 octobre 1945 met en place la Sécurité sociale.

Repenser le rôle de la France dans le monde

Comment mener une politique de puissance avec des moyens réduits ?

Absent des conférences alliées, la France du général de Gaulle se trouve confrontée à un double défi. D'une part, il s'agit de préserver la souveraineté du pays sur l'ensemble de ses territoires ; et d'autre part, d'imposer la place de la France dans une Europe à reconstruire où le règlement de la question allemande doit s'accompagner d'un équilibre entre les blocs naissants. Dans cette perspective, l'effort pour associer la France à la victoire, par une présence militaire sur l'ensemble des fronts contribue, grâce au soutien anglais, à lui assurer une place de membre permanent au conseil de sécurité de l'ONU et une zone d'occupation en Allemagne. Mais l'équilibre européen, dirigé contre l'Allemagne, est délicat à trouver.